

489

## Rapport

du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

sur

l'initiative populaire tendant à la modification de l'article 89 de la constitution fédérale (soumission au referendum facultatif des traités internationaux).

(Du 28 novembre 1913.)

Monsieur le président et messieurs,

Depuis le 11 juillet de cette année, il est parvenu à la Chancellerie fédérale 64.748 signatures de citoyens suisses demandant, par la voie de l'initiative populaire, que l'article 89 de la constitution fédérale soit modifié par l'adjonction d'un troisième alinéa contenant une disposition permettant de soumettre au referendum les traités internationaux conclus pour une durée indéterminée ou pour plus de 15 ans.

Le troisième alinéa dont l'adjonction à l'article 89 de la constitution fédérale est demandée a la teneur suivante :

« Les traités internationaux conclus pour une durée  
« indéterminée ou pour plus de 15 ans sont soumis  
« également à l'adoption ou au rejet du peuple si la  
« demande en est faite par 30.000 citoyens actifs ou par  
« huit cantons. »

Toutes les signatures ont été, selon l'usage, soumises au contrôle du bureau fédéral de statistique et leur examen, par ce dernier, a donné le résultat suivant :

	Signatures apposées	Signatures valables	Signatures non valables
Zurich . . . . .	3.181	3.178	3
Berne . . . . .	5.535	5.510	25
Lucerne . . . . .	542	539	3
Uri . . . . .	283	283	—
A reporter	9.541	9.510	31

	Report	Signatures apposées	Signatures valables	Signatures non valables
Schwyz . . . . .		9.541	9.510	31
Unterwald-le-haut . . . . .		475	474	1
Unterwald-le-bas . . . . .		45	45	—
Glaris . . . . .		12	12	—
Zoug . . . . .		1.079	1,077	2
Fribourg . . . . .		—	—	—
Soleure . . . . .		685	679	6
Bâle-ville . . . . .		988	988	—
Bâle-campagne . . . . .		842	842	—
Schaffhouse . . . . .		57	57	—
Appenzell-Rh. ext. . . . .		227	227	—
Appenzell-Rh. int. . . . .		99	99	—
St-Gall . . . . .		—	—	—
St-Gall . . . . .		1,882	1.856	26
Grisons . . . . .		716	710	6
Argovie . . . . .		67	67	—
Thurgovie . . . . .		1.125	1.124	1
Tessin . . . . .		1.141	1.130	11
Vaud . . . . .		28.976	28,858	128
Valais . . . . .		3.155	3.150	5
Neuchâtel . . . . .		6.242	6.171	71
Genève . . . . .		7.394	7.320	74
Total		64.748	64.391	357

La demande de modification étant, suivant le tableau ci-dessus, appuyée par 64.391 signatures valables doit donc être prise en considération.

C'est pourquoi, conformément à l'article 5 de la loi fédérale, du 27 janvier 1892 sur le mode de procéder en cas d'initiatives populaires tendant à la revision de la constitution fédérale, nous avons l'honneur de vous transmettre tout le dossier de cette affaire.

Veillez agréer, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 28 novembre 1913.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

*Le président de la Confédération,*

MÜLLER.

*Le chancelier de la Confédération,*

SCHATZMANN.

**Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'initiative populaire tendant à la modification de l'article 89 de la constitution fédérale (soumission au referendum facultatif des traités internationaux). (Du 28 novembre 1913.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1913
Année	
Anno	
Band	5
Volume	
Volume	
Heft	48
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	489
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.12.1913
Date	
Data	
Seite	226-227
Page	
Pagina	
Ref. No	10 080 112

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.